

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 30 juin 2011

CP 11/06-10

L'an deux mil onze, le 30 juin à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Étaient présents : MM. Cambon, Massip, Moignard, Albert, Gonzalez, Descazeaux, Roger, Roset, Hébral, Marty, Lavabre, Capayrou et Quéreilhac ;

Absent ayant donné procuration de vote : M. Empociello.

**DEGRADATIONS DE LA VOIRIE DEPARTEMENTALE
CAUSEES PAR DES TIERS**

Les dégradations de la voirie départementale causées par des tiers donnent lieu à versement d'une indemnisation compensatrice soit par les personnes impliquées, soit par leur compagnie d'assurances.

M. le Payeur départemental souhaite que, conformément aux règles de la comptabilité publique, la Commission Permanente délibère afin d'accepter le montant de ces indemnités et de décider de leur emploi ou de la non reconstruction du bien détruit.

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen, un tableau récapitulatif de ces diverses dégradations entraînant l'émission de titres de recettes pour un montant total en section de fonctionnement de **16 951,01 €**.

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer afin de vous prononcer sur l'acceptation des indemnités ci-dessus énumérées et de leur emploi.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve les indemnités proposées par les différentes compagnies d'assurances d'un montant global de 16 951,01 € pour les dégradations causées par des tiers à la voirie départementale, et les conditions de leur utilisation conformément au tableau ci-annexé.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

DEGRADATIONS DE LA VOIRIE DEPARTEMENTALE CAUSEES PAR DES TIERS

SINISTRES DE 2009-2010-2011

CP 11/06-10an

	DOMMAGE	MONTANT INDEMNITE	TRAVAUX DE RECONSTRUCTION
Accident du 11 oct 2010	RD 820 – MONTBARTIER Dommages à matériel directionnel et signalisation de police	1 682,20 €	Travaux effectués
Accident du 13 nov 2010	RD 69 – LAMOTHE-CAPDEVILLE Dommages à ouvrage d'art de l'Aveyron	2 294,00 €	Travaux effectués
Accident du 20 sept 2010	RD 953 - LAUZERTE Mise en place déviation et nettoyage de la chaussée	1 598,41 €	Travaux effectués
Accident du 26 nov 2010	RD 7 – ROQUECOR Dommage à signalisation directionnelle	1 828,63 €	Travaux effectués
Accident du 24 avril 2010	RD 813 – LAMAGISTERE Dommage à garde-corps	4 640,48 €	Travaux effectués
Accident du 23 nov 2010	RD 13 – ORGUEIL Dégradations d'accotement et de fossé	2 379,50 €	Travaux effectués
Accident du 8 nov 2009	RD 3-CASTERA BOUZET Dégradation d'un panneau de signalisation de police	105,79 €	Travaux effectués
Accident du 6 mars 2011	RD 953 – MONTAGUDET Platane percuté et sectionné	2 422,00 €	Travaux effectués
MONTANT DE L'INDEMNITE		16 951,01 €	

Le Président,